



Compte rendu CFDT de la formation spécialisée du Comité Social d'Administration des DDI du 19 novembre 2024

Présentation de la nouvelle DRH MI Juliette BOSSART-TRIGNAT qui succède à Mme MEZIN en tant que présidente de la séance.

Si l'instance prévoyait de démarrer dans la grogne causée par la baisse du budget 354, le courrier du ministre abondant des crédits sur ce BOP a très légèrement adouci l'ambiance. A condition que l'utilisation de ces crédits permette de relancer les formations des agents, d'abonder les crédits de restauration et d'améliorer les conditions de travail des agents qui, depuis plusieurs mois, se serrent la ceinture.

➤ **Présentation du baromètre social par IPSOS ou « A la recherche du bonheur »**

Un problème de mails n'a pas permis aux collègues des départements d'outre-mer de répondre, le questionnaire sera relancé à leur intention, à priori, du 26/11 au 6/12.

20 452 agents ont répondu (hors outre-mer) soit 36,5 % de participation.

- 29 % en 2020

- 31 % en 2021

Le baromètre social est un outil censé, notamment permettre de cibler les manquements à la QVT (qualité de vie au travail). La **CFDT** fait remarquer que les agents des DDI ont besoin d'actions concrètes qui améliorent leur vie quotidienne au travail.

Un groupe de travail se réunira en janvier 2025 à l'issue des réponses.

La **CFDT** estime avoir son propre baromètre et quand nous devons faire des signalements au MI, aux ministères de rattachement et aux acteurs de la prévention, le baromètre s'affole ! On peut considérer qu'il y a déjà des manquements sur divers sujets QVT pour lesquels des protocoles sur la discrimination, l'égalité professionnelle, le handicap, la violence sexiste et sexuelle (VSST) et bien d'autres, sont à faire appliquer sans attendre les résultats d'un énième baromètre social. Faire uniquement confiance à l'intelligence locale n'est pas la seule solution, sauf à laisser courir les interprétations fantaisistes au détriment des agents. Écrire un protocole, c'est bien, le faire appliquer, c'est encore mieux !

(Ex : l'accord télétravail est peu appliqué concernant notamment le pointage au réel)

➤ **Tableau des demandes de rappel aux DDI**

(Tableau joint)

- instructions amiante 2015 et 2016

- politique de voyage des DDI (frais de déplacements...)

- politique des contrôles terrain et sécurité des agents

Une demande des OS concernant les **formations aux instances de conseil médical** pour les élus.es est absente. **Point à inscrire à la prochaine FS DDI.**

➤ **Point sur les nombreux signalements de situations n'ayant pas trouvé de solution dans les instances locales.** « Là où le bonheur n'est pas »

Nous contacter si vous êtes concernés.

➤ **Calendrier prévisionnel des instances F3SCT DDI 2025**

- Vendredi 21 mars 2025

- Lundi 30 juin 2025

- Mardi 18 novembre 2025

➤ **POINTS DIVERS à la demande des OS**

➔ **Conditions de travail des agents au regard du contexte budgétaire**

L'abondement de crédits de fonctionnement sur le BOP 354 devrait débloquer les situations de rejet de formation causées par les difficultés du budget. Le manque de fourniture, le télétravail forcé induit par la sobriété énergétique et d'autres abus constatés dans certains départements, qui ont appliqué l'intelligence collective locale, devraient s'assouplir. Dans la négative d'un retour à la « normale », n'hésitez pas à nous contacter.

➔ **Politique des contrôles terrain et sécurité des agents**

Résumé : La circulaire met en place au niveau départemental de premières mesures visant à l'instauration du contrôle unique dans le secteur agricole - Création d'une mission interservices agricole {MISA} dans chaque département - Coordination des contrôles sous l'égide du préfet de département - Établissement de chartes des contrôles en agriculture en association avec les chambres d'agriculture.

Même si la circulaire du 4/11/2024 ne prévoit rien pour les inspecteurs du travail des MSO (ligne hiérarchique autonome), les représentants de l'administration des autres ministères s'accordent à dire que cette circulaire favorise les échanges d'information entre les administrations, par une coordination des contrôles élargie. Ainsi, même si le contrôle unique exclut l'inspection du travail, il est rappelé que la coordination doit être favorisée afin de ne pas multiplier les contrôles sur la même exploitation dans l'intérêt des agents de contrôle et des usagers. Toutefois pour la **CFDT** il y a au moins 2 écueils, le contrôle unique ne doit pas se faire au détriment des usagers en s'auto interdisant des contrôles nécessaires ; par ailleurs le manque d'outils permettant de rendre compatible les bases de données des différents organes de contrôle (DRAAF, DDT(M), ASP, etc.) est un frein au contrôle unique et complexifie le travail des agents.

➔ **Point sur la restauration collective (Expérimentations et couverture territoriale des prestations)**

Depuis le 1^{er} octobre 2024, une expérimentation est réalisée dans 3 départements (Jura, Doubs, Creuse) sous forme de conventionnement avec des prestataires (boulangerie,

boucherie, traiteur...) qui accepte des tickets fournis par l'administration pour les agents qui consomment dans ces boutiques. Cette expérimentation permet de diversifier les moyens de restauration.

La **CFDT** a demandé à M.Balzan si cette prestation pourrait être appliquée aux agents de la DDETS 69 dont la proposition de portage de repas a été rejeté et dont seulement 30/40 agents peuvent se restaurer chaque jour, au restaurant administratif sur un effectif de 210 agents. M.Balzan indique que cette proposition peut être étudiée. Un des motifs de rejets à éviter est qu'il faut que le commerce reste ouvert pendant toute la durée de la pause repas (12h/14h).

→ **Feuille de route de la lutte contre les agressions des IPCSR**

Des mesures ont été prises pour sécuriser les centres d'examen et les inspecteurs pendant l'examen (Caméra de surveillance dans les centres sensibles/bouton d'alerte dans les véhicules...).

Les personnes sous addiction restent un problème récurrent.

→ **Protection sociale complémentaire (PSC) des ministères de l'ATE**

Chaque ministère présente un point de situation de l'avancée des travaux de négociation sur la PSC.

À noter: Un agent relève de la PSC du ministère qui le rémunère.

PSC Ministère de l'intérieur présenté par Dimiter Petrovitch

Les accords sur la prestation « santé » signés avec les OS le 21/06/2024.

Les candidatures des prestataires s'achèvent le 29/11/2024

La commission paritaire de pilotage et de suivi (**CPPS**) se réunira en janvier 2025

La négociation « prévoyance » est en cours

La mise en place de la PSC et de la prévoyance sont prévues pour le 2eme semestre 2025/début 2026

PSC Ministère de l'agriculture présenté par Magalie Pecquery

Les accords sur la prestation « santé » signés avec les OS le 22/05/2024

Le marché de la prévoyance facultative est bouclé

Mise en place au 1^{er} janvier 2025 avec le prestataire MERCER

PSC Ministères sociaux (travail et solidarités) présenté par Benoît Germain

Les accords sur la prestation « santé » signés avec les OS le 14/06/2024

Les candidatures sont lancés depuis septembre 2024, le marché sera arrêté en février 2025

La CPPS aura lieu le 23/01/2025

Mise en place au 1^{er} janvier 2026

PSC Ministère des Finances présentée par Mme Vuchelle

Les accords sur la prestation « santé » signés avec les OS le 21/06/2024

il y a une mutuelle référencée MGEFI

Le marché a a été lancé cet été 2024

La CPPS aura lieu en janvier 2025

Les affiliations se feront en 2025

Mise en place au 1^{er} janvier 2026

PSC Ministère transition écologique présenté par François Lepage

Les accords sur la prestation « santé » signés avec les OS le 20/10/2023

Le marché « santé » est passé avec ALAN

Le marché « prévoyance » est passé avec CNP assurances (contrat facultatif)

Mise en place au 1^{er} janvier 2025

Un simulateur est disponible sur le site du MTECT

La **CFDT** a alerté sur ce simulateur qui en fonction des déclarations de revenus annuel ou mensuel annonce une cotisation très importante. Possible erreur ou incompréhension des agents sur l'outil.

M.Lepage répond que ce contrat de prévoyance est facultatif mais il prend note de la remarque sur le simulateur.

Prochaine formation spécialisée des DDI le **vendredi 21 mars 2025**.

Les représentants CFDT en CSA/F3SCT DDI
Emmanuel BISEAU - DDTM 30
Lydie DURAY WELSCH - DDETS 95
Jean-Baptiste MARCO – DDPP 29

